

Éditorial

FACE À LA CRISE, L'ÉTAT COMPTE SUR NOUS

Avec la multiplication des plans sociaux et la montée du chômage, l'année 2009 sera une année très difficile. Ma conviction est que nous ne sommes qu'au début des difficultés et que la crise que nous connaissons aujourd'hui ne sera pas une simple parenthèse. Elle sera longue, même s'il est impossible d'en prédire le terme, et il y aura un avant et un après. Beaucoup de choses vont changer radicalement. Je suis convaincu, par exemple, que le développement durable va devenir une composante forte de la nouvelle donne économique et sociale.

À nous de nous y préparer, de faire preuve d'innovation et d'apporter notre pierre à l'édifice.

Dès à présent, l'État compte plus que jamais sur nous. Il nous l'a dit en la personne de Laurent Wauquiez, secrétaire d'État à l'Emploi, à qui, avec Anne Chatauret, nous étions venus parler le 6 janvier des difficultés rencontrées par des plateformes pour se faire labelliser ou pour conventionner dans la mise en place du dispositif Nacre. Le ministre ne comprend pas que des plateformes, proches des territoires et des chômeurs, ne soient pas retenues au prétexte de leur taille. Il nous demande de lui faire remonter les informations sur ces difficultés. Il souhaite également que les plateformes soient au cœur des opérations de restructurations, notamment via le contrat de transition professionnelle (CTP).

La création d'entreprises sera un point central de ces opérations et il donnera des instructions dans ce sens aux DDTEFP. À nous de nous mobiliser sur les bassins d'emplois concernés.

Enfin, le ministre nous attend dans le développement et la consolidation des entreprises de services à la personne, très créatrices d'emploi. Pour permettre aux plateformes d'agir plus fortement dans ce secteur, en renforçant les fonds propres des entrepreneurs et leur accompagnement, je lui ai demandé que l'État nous apporte des moyens supplémentaires. Nous attendons sa réponse. Ces perspectives nous donnent des opportunités de participer plus fortement encore à la lutte en faveur de l'emploi et au dynamisme économique dans les territoires. À l'occasion de cet entretien, le ministre a pris conscience de ce que nous représentons.

Tout en s'étonnant que les plateformes ne soient pas plus fortement identifiées comme appartenant à France Initiative : « Votre mouvement y gagnerait en force » nous a-t-il expliqué en substance. L'État nous attend aussi sur cet autre défi.

BERNARD BRUNHES

NACRE

Un nouveau dispositif pour les chômeurs créateurs

LA MISE EN PLACE DE NACRE MOBILISE FORTEMENT LES PLATEFORMES.



Pôle Emploi sera l'un des principaux prescripteurs des opérateurs retenus.

Les chômeurs qui créent leur entreprise bénéficient désormais d'un dispositif public, Nacre, combinant un prêt à 0 % et un accompagnement avant et après la création. Il succède à l'avance remboursable Eden et au chèque-conseil, jugés « trop hétérogènes dans leur application, mal pilotés et peu visibles » par Franck Von Lennepe, conseiller de Laurent Wauquiez, secrétaire d'État à l'Emploi, devant les journalistes de l'Association des journalistes des PME, le 9 janvier. Eden ne concernait que certaines catégories de demandeurs d'emploi. En 2007, 7 000 chômeurs en ont bénéficié, chiffre tombé à 4 500 en 2008 compte tenu de sa disparition programmée. Nacre devrait bénéficier dès 2009 à 20 000 demandeurs d'emploi.

Le dispositif doit assurer un taux de pérennité élevé aux projets (80 %), grâce à la qualité de l'accompagnement, et susciter la création d'emplois. Patrick Baquin, directeur du développement éco-

nomique à la Caisse des Dépôts, table sur une moyenne de deux emplois par entreprise créée, soit 40 000 emplois dès 2009. La CDC mobilise 100 millions d'euros par an sur les fonds d'épargne pour ces prêts, alors que l'État prend en charge l'accompagnement. À l'aube d'une année marquée par la montée du chômage, « Nacre arrive au bon moment », note Franck Von Lennepe.

Couplé à un prêt bancaire

Le montant du prêt sera compris entre 1 000 et 10 000 euros (en moyenne, 5 000 €). Il devra être couplé avec un prêt bancaire, sur lequel il aura un effet de levier. « Nous souhaitons que les banques jouent le jeu », a indiqué Patrick Baquin en soulignant que l'accompagnement, la couverture des risques assurée par la Caisse des Dépôts grâce au fonds de cohésion sociale et la sélectivité des projets sécurisent leur intervention. Ce prêt pourra se ... suite p. 2

suite de la p. 1 Un nouveau dispositif pour les chômeurs créateurs

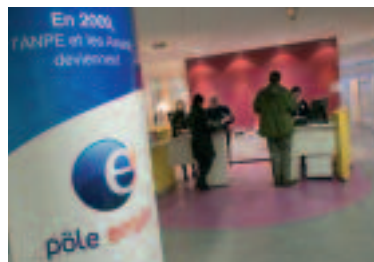
combiner avec les fonds propres du créateur, des subventions ou des dispositifs régionaux et, bien sûr, avec un prêt d'honneur France Initiative.

Les plateformes mobilisées

« Davantage de chômeurs créateurs seront accompagnés dans de bonnes conditions. Nous ne pouvons que nous en réjouir ! », a expliqué Anne Chatauret. « Le cahier des charges de Nacre reprend pour partie les exigences de notre référentiel métier. L'exigence d'un effet de levier est conforme à l'objectif de notre prêt d'honneur. Ceci explique que la quasi-totalité des plateformes aient postulé. Nous espérons que toutes celles qui en ont fait la demande seront labellisées et conventionnées. »

Le choix des opérateurs passe par une labellisation pour trois ans, sur la base d'un cahier des charges national, par les

directions régionales de l'État (DRTEFP) et de la Caisse des Dépôts. Une étape qui s'est achevée en janvier, suivie par un conventionnement annuel fixant le nombre de dossiers par opérateur. La DGTPE a fait état, le 9 janvier, de 2 700 candidatures pour 700 labellisations. Outre les grands réseaux, les experts-comptables ou des structures privées se sont portées candidates. La labellisation elle-même est découpée en trois phases : l'aide au montage du projet, la structuration financière et l'accompagnement post-crédation. La plupart des plateformes ont postulé sur les phases 2 et 3, certaines ayant ajouté la phase 1. 217 plateformes ont demandé la labellisation. Au 31 janvier, environ 25 rencontreront des difficultés dans certaines régions. Les refus sont liés, dans la plupart des cas, à la taille jugée trop petite des plateformes, malgré leur appartenance au premier mouvement associatif d'appui



Dans l'une des toutes nouvelles agences de Pôle Emploi.

et de financement de la création d'entreprises. Des recours ont été entrepris au niveau régional et une démarche nationale est menée auprès du secrétaire d'État à l'Emploi (voir p. 1). Les plateformes sont aujourd'hui fortement mobilisées sur le conventionnement. « Compte tenu de la place du mouvement et du nombre de plateformes labellisées, celles-ci devraient accueillir plus de la moitié des bénéficiaires de Nacre en 2009 », estime Gyl Coppey, chargé du pilotage de Nacre au sein du mouvement. **J.-M. M.**

Commission Éthique

Auto-entrepreneur : le projet plus que le statut

LES AUTO-ENTREPRENEURS SONT-ILS ÉLIGIBLES AU PRÊT D'HONNEUR ? RÉPONSE DE LA COMMISSION ÉTHIQUE DE FRANCE INITIATIVE, RÉUNIE LE 20 JANVIER.

Plusieurs plateformes ont interrogé la tête de réseau à propos du nouveau statut de l'auto-entrepreneur, entré en application le 1^{er} janvier 2009. Ce statut est destiné aux micro-entreprises dont le chiffre d'affaire ne dépasse pas 32 000 euros pour les prestataires de service et 80 000 € pour les commerces et les hôtels-restaurants. Il dispense de l'inscription au registre du commerce ou au registre des métiers et de la TVA, et il offre un régime social et fiscal extrêmement simplifié.

Ces auto-entrepreneurs peuvent-ils bénéficier d'un prêt d'honneur ? Après un débat très riche, la commission Éthique* a adopté une recommandation simple, rappelant les principes de France Initiative : face aux projets qui leur sont soumis, les plateformes ne doivent pas

s'arrêter au statut juridique, mais examiner le projet, sa viabilité, l'implication et l'engagement personnel du créateur. Le statut doit évidemment être adapté à la nature et à l'ambition du pro-

jet. Sur ce point, la plateforme doit jouer pleinement son rôle de conseil à l'égard du porteur de projet. Mais c'est à l'aune, d'une part, du projet, des besoins de financement et de la personne qui le porte et, d'autre part, de ses propres conditions d'éligibilité que la plateforme doit examiner le dossier. Le statut juridique n'a jamais été un frein et ne doit pas l'être, pas plus qu'une raison pour sacrifier la qualité de l'examen du dossier.

Un rôle de conseiller

« Nous poursuivons depuis toujours deux objectifs fondamentaux : d'une part, donner à ceux qui créent toutes les chances de réussir et, d'autre part, ouvrir l'accès à la création d'entreprises à ceux qui ne l'auraient pas sans notre intervention. Il n'y a là rien de contradictoire. Nous ne devons rien lâcher de nos exigences de qualité. Que les auto-entrepreneurs viennent d'horizons différents de ceux que nous avons l'habitude de voir ne doit rien changer à notre approche, qu'il s'agisse pour eux d'un complément d'activité ou d'un moyen de commencer leur activité », a rappelé Jean-Pierre Worms, vice-président de France Initiative, lors de cette réunion.

Inévitablement, les débats ont porté sur les évolutions que sous-tend la mise en place de ce statut, sur l'intérêt qu'il pouvait apporter à ceux qui veulent tester une activité et qui souhaiteront ensuite basculer vers un statut d'entrepreneur, mais aussi sur ses inconvénients et les risques que comporte ce nouveau statut. La commission n'a pas à juger de l'opportunité de ce statut. Elle rappelle simplement que les plateformes sont là pour accompagner tous les créateurs qui ont besoin de fonds propres pour mener à bien leur projet et leur conseiller d'examiner les éventuels candidats à l'auto-entreprise dans les mêmes conditions que les autres, tout en jouant pleinement leur rôle de conseil sur les limites de ce statut.

Autre question fréquente : la garantie Oséo peut-elle s'appliquer ? Du côté d'Oséo, la réponse est sans ambiguïté : dès lors que l'auto-entrepreneur dispose d'un numéro de Siret – ce qui est le cas aussi avec ce statut – la garantie peut être mise en place. **J.-M. M.**

* Composée d'élus et de permanents du mouvement, la commission Éthique, saisie par les instances de France Initiative ou les plateformes, apporte l'éclairage des valeurs sur des questions techniques.





Constance Verrier, créatrice en 2008 d'un magasin de confection pour femmes (Nantes Initiative).

Gros plan sur la génération 2008

Après une première enquête, en 2004, menée auprès de 1 500 créateurs ayant bénéficié d'un prêt d'honneur, France Initiative a décidé de suivre une nouvelle génération d'entrepreneurs en 2008. L'occasion de constater des évolutions concernant les entrepreneurs soutenus par le mouvement.

France Initiative suit dans la durée des générations de créateurs ayant bénéficié d'un prêt d'honneur en les interrogeant à la création de leur entreprise, puis trois ans après, et enfin cinq ans après, en s'inspirant de la méthodologie développée par l'Insee dans le cadre de son système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine). La première enquête de ce type a été menée en 2004 auprès de 1 500 entrepreneurs qui ve-

naient de bénéficier d'un prêt d'honneur. Trois ans après la création ou la reprise de leur entreprise, France Initiative les a interrogés de nouveau (enquête BVA réalisée en octobre-novembre 2007)*. Ce suivi à trois ans a mis en évidence une caractéristique des créateurs aidés par les plateformes France Initiative : bien financés et bien accompagnés, ils sont plus développeurs que la moyenne.

* Lire La Lettre France Initiative, n° 127, mars 2008.

Leur interrogation à cinq ans en 2009 permettra de le confirmer.

En 2008, France Initiative a décidé de suivre une nouvelle génération d'entreprises et de les réinterroger trois et cinq ans plus tard. Cette enquête a été réalisée par l'Institut BVA au cours du second semestre 2008 auprès de 1 500 bénéficiaires d'un prêt d'honneur. Voici les éléments les plus significatifs qui permettent de suivre l'évolution des caractéristiques des entrepreneurs soutenus par le mouvement. Cette enquête concerne les créateurs et les repreneurs, ces derniers n'étant que partiellement pris en compte par l'enquête Sine. Ont donc été ajoutées des comparaisons entre l'enquête Sine et les seuls créateurs aidés par France Initiative.

PLUS DE JEUNES ET DE FEMMES

Des chefs d'entreprises qui se perçoivent comme des artisans. Premier constat : les créateurs ou repreneurs de la génération 2008 créent ... suite p. 4

... principalement leur entreprise en SARL ou en EURL. C'est une tendance à la hausse (63 %) par rapport aux entrepreneurs de 2004 (54 %). Ces formes juridiques sont fortement corrélées au type des entreprises créées : 43 % des chefs d'entreprises aidés en 2008 par une plateforme ont créé un commerce, type d'entreprise qui utilise davantage la forme SARL ou EURL.

Les entreprises sont enregistrées principalement aux chambres de métiers et de l'artisanat (46 %) ou aux chambres de commerce et d'industrie (46 %). Le tiers des entrepreneurs interrogés se définissent comme des artisans, 22 % comme des chefs d'entreprises développeurs ou des commerçants.

Un rajeunissement des créateurs. Les hommes restent majoritaires parmi les créateurs d'entreprises (deux entrepre-

neurs sur trois). Néanmoins, l'importance des femmes croît puisqu'elles sont aujourd'hui 33 % à créer ou à reprendre une entreprise, contre 30 % en 2004. Dans les services aux particuliers, les femmes sont même plus nombreuses que les hommes (64 %).

Autre information clé : les femmes jeunes sont nombreuses à se lancer dans l'aventure de l'entrepreneuriat. En effet, sur le total des créatrices ayant obtenu un prêt d'honneur de France Initiative, 37 % ont moins de 30 ans. Dans l'ensemble, on constate un rajeunissement notable des créateurs. En 2008, 27 % ont moins de 30 ans au moment de la création, contre 20 % en 2004.

Des entrepreneurs plus diplômés.

D'une manière générale, les créateurs aidés par France Initiative sont plus diplômés que les autres : ils sont 5 % sans



Éric Texier, créateur en 2008 d'une entreprise de serrurerie métallerie (Nantes Initiative).

diplôme, contre 13 % dans l'étude Sine. Ils disposent principalement de diplômes techniques ou professionnels (49 %). Pour les seuls créateurs, ils sont 46 % dans ce cas alors qu'ils sont 35 % dans Sine.

Des jeunes prêts à sauter

Nadia et Thomas incarnent une nouvelle génération de jeunes créateurs qui mêlent passion, innovation et dimension environnementale.

De loin, leur ski ressemble à un ski court. Sauf qu'il est conçu pour sauter sur un trampoline. Il s'agit d'un nouveau matériel d'entraînement en salle pour les figures acrobatiques de freestyle, pratiquées en snowboard, ski acrobatique ou ski de bosse. « La salle est le meilleur moyen de perfectionner les rotations, de s'habituer à prendre ses repères dans l'espace et à travailler ses ouvertures pour les réceptions. Jusqu'à présent, les skieurs acrobatiques s'entraînent sans ski, avec des poids aux chevilles », explique Thomas Harding, créateur de Sinaxis avec Nadia Anus. « Impossible d'utiliser de vrais skis, trop lourds et trop rigides, qui endommageraient le trampoline. » D'où l'idée de skis plus légers et adaptés à la réception sur trampoline. Des skis dotés de fixations mais utilisables en chaussettes, voire pieds nus...

L'apport du prêt d'honneur

L'idée a été compliquée à mettre au point. Surtout pour deux jeunes qui n'ont pas de fonds propres et qui veulent développer leur idée à l'écart des grands du secteur. Lui, 27 ans, licencié

en Staps, est professeur de sport acrobatique. Elle, 23 ans, a une licence d'informatique et une expérience de la vente de matériel de sports extrêmes (snowboard, ski, monocycle, skateboard, etc.). L'un et l'autre appartenaient au monde des passionnés du ski et du snowboard acrobatique. Ils sont devenus des entrepreneurs innovants.

Leur entreprise existe depuis août 2008. Leur objectif : mettre les premiers skis en vente moins d'un an après. Il a fallu mettre au point la solution technologique avec l'aide d'Alain Zanco, l'ancien directeur recherche et développement de Rosignol, qui possède un bureau d'étude. Un programme lourd de 300 000 euros sur deux ans. Sans compter l'investissement à venir en marketing et commercialisation. « Nous externaliserons la fabrication des skis pour ne pas porter l'investissement dans les machines. » Hébergés et appuyés depuis octobre 2007 par l'incubateur de Franche-Comté, Thomas et Nadia ont croisé la route de Cré-Entreprendre Initiative, qui a accordé un prêt d'honneur de 5 000 € à chacun. Avant de décider, le comité d'agrément de la plateforme a voulu s'entourer d'avis extérieurs : « Nous avons privilégié une

approche du risque : courons-nous un risque à les aider ? Leur faisons-nous courir un risque en leur accordant un prêt d'honneur ? Aux deux questions, nous avons répondu par la négative. Nous croyons en leur projet. Ils ont de bonnes perspectives et de bons atouts pour avancer », explique Sébastien Le Ret, chargé de mission.

Sont venus s'ajouter 180 000 € d'Oséo au titre du Concours national 2008 d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes dont ils ont été lauréats. « L'étape suivante sera celle du financement bancaire, voire du capital-risque, même s'il est encore trop tôt pour l'envisager. Nous en aurons besoin pour mener à bien le déploiement de nos produits, notamment la commercialisation », poursuit Thomas.

Une attitude écoresponsable

Accueillis par la pépinière de Besançon, les deux associés étaient, fin décembre, occupés par le dépôt de leur brevet, les tests avant la mise en production et le design des skis. « Nous sommes fiers de là où nous sommes arrivés », disent-ils. Mais ils ne comptent pas s'arrêter en

UN VRAI GOÛT D'ENTREPRENDRE

Des créateurs très motivés. Quelles raisons poussent ces entrepreneurs à créer ou à reprendre une entreprise ? La volonté d'être indépendant, le goût d'entreprendre ou tout simplement « une opportunité » restent les principales raisons qui conduisent à la création ou à la reprise d'une entreprise. Pour près de la moitié d'entre eux, le projet consiste à créer une entreprise pour la développer fortement (46 %). De toute évidence, le goût d'entreprendre est plus accentué parmi les créateurs aidés par les plateformes France Initiative (59 %) que dans l'ensemble Sine (39 %). D'autre part, on note chez ces entrepreneurs un véritable désir de changement. En effet, les créateurs de la génération 2008 sont plus enclins à s'orienter vers une nouvelle activité, différente de leur métier de

base. C'est en tout cas vrai pour 54 % d'entre eux.

L'aide déterminante de la plateforme. Au vu de l'enquête, les chambres de commerce et d'industrie et les chambres de métiers et de l'artisanat constituent des relais d'informations prépondérants au bénéfice des plateformes. Près de 50 % des créateurs ont connu France Initiative par ce biais. Vient ensuite le bouche-à-oreille, seconde source d'information (23 %). Les créateurs ont tous bénéficié d'une aide financière de la plateforme qui a pris la forme d'un prêt d'honneur dans 96 % des cas. Une moitié de ces mêmes créateurs a également bénéficié de conseils et d'un accompagnement dans le montage de leur projet (46 %). Mais seuls 20 % d'entre eux disent avoir bénéficié d'un parrainage. Au final, les créateurs se disent très satisfaits de l'aide



Sophie Lezin, créatrice en 2008 d'un salon de coiffure (Nantes Initiative).

reçue par la plateforme. Qu'il s'agisse des informations fournies, des conseils et de l'accompagnement, du prêt d'honneur ou des autres aides financières, le total des satisfaits et des très satisfaits se situe entre 92 % et 96 %. L'aide apportée par la plateforme est jugée « déterminante » pour un créateur sur quatre.

Des capitaux importants au démarrage.

Au démarrage, les créateurs aidés par une plateforme bénéficient de moyens financiers plus élevés que les autres entrepreneurs. Ainsi, 68 % mobilisent plus de 16 000 euros alors qu'ils ne sont que 27 % dans l'enquête Sine. Autre donnée significative : les entreprises qui ont nécessité des plans de financement supérieurs à 80 000 € représentent 25 % en 2008, au lieu de 18 % en 2004. Les emprunts bancaires au titre de l'entreprise, mobilisés par effet de levier du prêt d'honneur, se développent fortement par rapport à la génération 2004 pour atteindre 83 % des sources de financement, au détriment des prêts bancaires personnels en forte baisse.

INNOVANTS, CRÉATEURS D'EMPLOIS, IMPLIQUÉS Davantage d'emplois à la création.

La taille moyenne des entreprises créées ou reprises en 2008 est de 2,6 salariés. Cette moyenne atteint près de 3 personnes dans le secteur des services aux entreprises. D'une manière générale, les entreprises soutenues par les plateformes ont des effectifs plus importants à la création que ceux des entreprises de l'étude Sine (1,5 salarié). Près de trois quarts des entreprises sont dirigées par une seule personne (72 %), une tendance comparable à celle de Sine (76 %).

Une clientèle diversifiée mais de proximité. 56 % des entreprises créées en 2008 ont un chiffre d'affaires se répartissant sur plus de dix clients, alors qu'elles n'étaient que 48 % en 2004. ... suite p. 6



Nadia Anus et Thomas Harding.

chemin. « Notre cible est composée en France de 5 000 compétiteurs, jeunes pour la plupart. En Europe, nous estimons à 330 000 le nombre de pratiquants à moyen terme », analyse Nadia. Thomas voit déjà plus loin : « Le ski acrobatique en salle peut devenir un sport en soi. C'est une solution alternative au manque d'enneigement. Autre avantage : pas besoin de remonter la piste avant de recommencer. Or, la répétition est le meilleur gage de l'apprentissage. »

Ils tablent sur une première production de 250 skis et 250 snowboards. Cible prioritaire : les clubs et la fédération. Ils se dotent d'un argument de poids : « Nous avons une attitude écorespon-

sable et nous faisons le choix de travailler avec des technologies émergentes à base de tissus biodégradables tels que le chanvre, le lin ou le bambou. Pour nous, cette démarche va de soi. Les snowboarders sont des amoureux de la montagne. À moyen terme, nous voulons mettre notre production sous la norme 14001* », explique Nadia. En février 2010, ils seront à Munich, au salon ISPO, le grand salon des sports de glisse. D'ici là, ils auront fait le grand saut. J.-M. M.

* La norme Iso 14001 repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité de l'entreprise. Celle-ci prend un double engagement de progrès continu et de respect de la conformité réglementaire.

Profils de repreneurs

30 % des entrepreneurs aidés par une plateforme France Initiative en 2008 ont repris une entreprise. Un pourcentage qui traduit l'importance de plus en plus marquée de la reprise. Les repreneurs se démarquent des créateurs sur certaines caractéristiques. Au démarrage de l'activité, les sommes engagées sont nettement plus importantes lors d'une reprise. 70 % des repreneurs ont démarré leur activité avec plus de 40 000 €, contre seulement 32 % des créateurs d'entreprises. Les repreneurs investissent cependant moins en matériel, agencement de locaux ou de véhicules que les créateurs. Autre fait marquant : les entreprises des repreneurs comportent deux fois plus d'effectifs que les créations pures. Enfin, même si les repreneurs restent majoritairement des hommes, les femmes reprennent plus les entreprises qu'elles ne les créent (38 %, contre 31 %).

Un portefeuille de clientèle diversifié, mais très ancré dans la proximité pour 66 % des sociétés. Pour se faire connaître, mais aussi pour passer des commandes ou rechercher des marchés, ces créateurs sont aujourd'hui 90 % à utiliser Internet chez eux ou dans leur locaux professionnels. De plus, on constate que davantage d'entreprises disposent d'un site Internet pour présenter leur entreprise (44 % contre 27 % Sine).

Innovation et services à la personne.

Une majorité des créateurs aidés par France Initiative se déclarent innovants (60 %). Quand on les interroge sur la nature de cette innovation, ils pensent avant tout à l'introduction de concepts de vente ou de services (59 %). La création de produits ou de services basés sur des technologies existantes est mentionnée par 43 % des créateurs, notamment dans le secteur de la construction. L'enquête met en évidence une autre donnée qui caractérise France Initiative : 15 % de ceux qui se disent « innovants » ont créé une entreprise dont l'innovation porte sur le développement des technologies nouvelles issues de la recherche. Rapporté au nombre de prêts d'honneur accordés par an par les plateformes France Initiative (12 500), cela représente 1 100 entrepreneurs bénéficiaires



Serge Ezane et Élodie Delcloque, créateurs en 2008 d'un magasin de mobilier ethno-contemporain (Nantes Initiative).

dont l'entreprise comporte une vraie innovation technologique.

À noter : 6,3 % des entrepreneurs aidés par France Initiative se lancent sur le marché des services à la personne. Soit environ 800 entreprises dans ce secteur sur les 13 500 créations ou reprises financées. Là encore, il s'agit d'une donnée importante quand on connaît les perspectives de développement et de création d'emplois de ce secteur.

Une démarche de développement durable. Une part non négligeable des en-

treprises créées en 2008 avec l'aide d'une plateforme sont liées au développement durable (61 %). Elles sont même majoritaires à revendiquer ce lien dans le secteur de la construction. Par ailleurs, dans le fonctionnement de leur entreprise, les créateurs de la génération 2008 développent une démarche de protection de l'environnement dans plusieurs domaines : la gestion des déchets en tête (59 %), suivie des économies d'énergie (37 %). Seuls 29 % disent ne mener aucune action en ce domaine.

L'avenir de l'entreprise. Dernier point important : 72 % des créateurs France Initiative se situent dans une logique de développement de leur activité, alors qu'ils ne sont qu'un sur deux dans Sine. Toutefois, on note une hausse des créateurs qui pensent qu'il leur faudra maintenir l'équilibre de l'entreprise (41 %, au lieu de 30 % en 2004) ou redresser une situation difficile (10 %, contre 6 % en 2004). La conjoncture économique actuelle – les créateurs ont été interrogés en pleine bourrasque financière – a, semble-t-il, un impact sur les prévisions d'embauche des nouveaux entrepreneurs puisqu'on note une baisse des intentions d'embauche par rapport aux créateurs de 2004 (38 %, contre 45 %).

REPRENEUR ET DÉVELOPPEUR

ANCIEN RESPONSABLE DES ACHATS CHEZ DASSAULT, JOËL FAITY REPREND EN 2008 UNE ENTREPRISE QUI FABRIQUE DES PIÈCES MÉCANIQUES DE PRÉCISION (AMPC), PRINCIPALEMENT POUR LE SECTEUR DE L'AÉRONAUTIQUE.

Depuis quelques années déjà, je souhaitais reprendre une entreprise mais j'ai attendu la bonne opportunité pour me lancer », confie Joël Faity. Ce repreneur fait alors appel à une plateforme France Initiative qui lui accorde un prêt d'honneur de 30 000 euros. Celui-ci s'ajoute à un apport personnel de 170 000 € et à un prêt bancaire de 664 000 €. « J'ai connu Vienne Initiatives dans la presse. Leur dynamisme et leur efficacité m'ont été très profitables. Grâce à leurs conseils judicieux, j'ai notamment pu bénéficier de l'Accre*, dispositif que je ne connaissais pas auparavant. » Même si Joël Faity dispose de solides compétences de gestionnaire qui lui permettent de reprendre cette entreprise avec succès, il est très vite confronté à des difficultés. « Le stress du résultat est bien présent. Il faut arriver à faire son chiffre d'affaires. D'autre part, la comptabilité et les questions administratives prennent beaucoup de temps, ce que je n'avais pas forcément prévu au départ. » Lorsqu'on l'interroge sur l'avenir de sa société, Joël Faity est ambitieux. « Quand on reprend une entreprise, ce n'est pas pour la laisser dans l'état où on l'a achetée. Il faut réfléchir à son développement. Je souhaite par exemple trouver de nouveaux marchés dans le secteur médical, qui ne représente aujourd'hui que 5 % du chiffre d'affaires. » Ainsi, comme 72 % des créateurs ayant bénéficié d'un



Joël Faity.

prêt d'honneur de France Initiative, Joël Faity se situe dans une logique de développement de son activité. Il est d'ailleurs passé de 19 salariés à 26 aujourd'hui et 7 personnes en intérim. Néanmoins, Joël Faity reste prudent compte tenu de la conjoncture actuelle. « Nos prévisionnels montrent que le chiffre d'affaires de la société va baisser dans les mois à venir. L'objectif est donc avant tout de consolider l'entreprise et de trouver de nouveaux clients. »

1. L'aide aux demandeurs d'emploi créant ou reprenant une entreprise (Accre) consiste en une exonération de charges sociales pendant un an.

Des créatrices aux choix bien affirmés

Patronne d'une cafétéria ou libraires : elles ont créé en 2008 à Besançon. Des parcours emblématiques.



Les libraires de L'Ivre des Mots.

Malgré son emplacement au bord du Doubs, le centre commercial Saint-Pierre n'est pas une réussite, la faute sans doute à une architecture fermée qui s'est dégradée avec le temps. Pourtant, c'est là que Marianne Fall a choisi d'installer Lé Mò Doubs. Malgré son nom, il s'agit d'une grande cafétéria de 250 places assises auxquelles s'ajoutent 100 places assises en salon de thé. La cinquantaine, Marianne a été longtemps collaboratrice non salariée de son mari qui a eu plusieurs entreprises, dont des bars PMU et un restaurant de routiers. Après son divorce, elle prend conscience des risques de son ancien statut. Elle veut aussi être reconnue « en tant que telle ».

Maintenir les emplois

Le défi ne lui fait pas peur. Heureusement, car, en prenant la suite de propriétaires indécis, les embûches n'ont pas manqué. « J'ai dû faire face à un dépassement important de travaux. J'avais un apport personnel conséquent et le prêt d'honneur de 16 000 euros de Cré-Entreprendre Initiative, suivi par un financement du Crédit agricole, m'ont bien aidée. » Elle ouvre en juillet 2008. Par



Marianne Fall.

conviction, elle choisit de donner « la préférence à des femmes comme moi, sans diplôme, parfois sans formation, et qui ont galéré ». Un partenariat avec le plan local d'insertion par l'économique du Grand Besançon lui permet de bénéficier d'un accompagnement pendant cette phase. « Je n'ai pas pu les garder toutes. C'était trop difficile ! » Aujourd'hui, huit salariés ne sont pas de trop pour assurer la cafétéria, le salon de thé sans compter les animations – thé dansant, concerts, soirées cabaret. La cafétéria tourne aujourd'hui à 150 plateaux et ambitionne de passer à 200 d'ici au mois de mars. Marianne Fall le recon-

naît : « La période est difficile. Les gens sortent moins. Beaucoup paient avec des chèques-vacances. » Pourtant, Marianne Fall, dotée d'une sacrée énergie, n'est pas prête à désarmer : « Mon souhait est de maintenir les emplois. Si on peut faire mieux, on le fera. »

Une librairie avec une âme

Non loin de là, L'Ivre des Mots a ouvert en juin 2008, au cœur du vieux Besançon, rue Bersot. Pour Julie Duquesne et Odile Freyermuth, mieux valait ne pas rater la rentrée littéraire, même si les ventes n'ont pas tenu toutes leurs promesses. À 29 ans pour la première et 39 ans pour la seconde, elles ont déjà un long parcours en librairie (dès quatorze ans pour Julie !) et dans l'édition, parfois dans les mêmes enseignes, mais jamais ensemble. Quand on vit dans la passion des livres, difficile de résister au désir de créer sa librairie et de l'imaginer à sa manière. « Il existe beaucoup de librairies à Besançon : de la très grande surface qui veut tout couvrir à la librairie très intello. Nous voulions une librairie de taille moyenne, un lieu de quartier, avec une âme », explique Julie Duquesne.

Chacune, de son côté, mûrissait son projet. Le hasard de leur rencontre, à Paris autour du livre d'une auteure franc-comtoise, Marie-Thérèse Boiteux, puis dans une librairie de Pontarlier, va sceller le début de l'aventure. « Ne pouvant tout couvrir, nous privilégions la littérature, le polar, les voyages, les beaux livres et les ouvrages de cuisine et sur le vin, explique Odile Freyermuth. Les livres pratiques sont trop souvent ignorés des librairies de notre taille. » En revanche, pas de science-fiction ou de philosophie. « Mais nos clients ont réclamé un rayon jeunesse. »

Elles ont bénéficié du soutien de leur entourage et de leurs relations professionnelles. L'appui de Cré-Entreprendre Initiative, qui a accordé à chacune un prêt d'honneur de 8 000 euros, l'aide du Conseil régional et la subvention du Centre national du livre leur ont permis de réussir leur ouverture. Mais elles ne s'en cachent pas, « c'est difficile économiquement ». Pourtant, la rencontre avec les lecteurs s'est faite. « Le fonds est tel que nous l'imaginions. Tout fonctionne bien. Nos clients nous suivent dans nos choix. Nous nouons de vrais échanges avec eux. C'est une très belle récompense. »

J.-M. M.

Dossier réalisé
par Carole
Bourset



Plus de
500 personnes
ont participé
à la soirée
et fêté
les lauréats.

Anniversaire Dix ans au service des créateurs

EN DÉCEMBRE DERNIER, LE CENTRE DE PROMOTION DES ENTREPRISES (CPE) DE GRASSE CÉLÉBRAIT SES DIX ANS D'EXISTENCE.

À l'aide d'un film, la plateforme a présenté ses résultats exemplaires. En dix ans, le CPE a aidé à la création de 620 entreprises dont 102 reprises, soit plus de 2 000 emplois créés et plus de 3 millions de prêts bancaires associés. Des chiffres qui ont permis aux partenaires présents dans la salle*, mais également aux banquiers et chefs d'entreprises locaux, de prendre la mesure du travail du CPE et de son rôle majeur dans la création d'entreprises et le développement économique local. Ce film expliquait également le cœur de métier de la plateforme en montrant le parcours d'un créateur, de son passage en comité d'agrément à son accompagnement post-crédation.

Cet anniversaire était aussi l'occasion de mettre à l'honneur la cinquantaine de bénévoles du CPE (experts-comptables, banquiers, avocats, chefs d'entreprises, etc.), qui donnent de leur temps pour aider les créateurs et repreneurs d'entreprises, ce qui représente plus de 3 000 heures par an « d'expertise solidaire ». La plateforme a tenu à les remercier en leur remettant un diplôme de « consultant associé ».

Autre moment fort de la soirée : une remise des prix. Tous les ans, le CPE organise son Trophée des entrepreneurs, qui récompense un créateur dont la

réussite est exemplaire. Cette année, la plateforme a décidé de coupler cet événement avec la soirée d'anniversaire, en apportant quelques changements. Trois prix ont ainsi été décernés. Dans la catégorie « Entreprendre au féminin », la lauréate est la créatrice d'une société de transport pour personnes handicapées. Dans la catégorie « Entreprendre dans le Haut Pays », c'est un créateur d'une jardinerie-épicerie qui a remporté le prix. Le prix du « Meilleur espoir » a récompensé deux créateurs d'une société spécialisée dans la création de supports de communication en papier recyclé. Pour clôturer cette soirée, un créateur s'est vu remettre l'Oscar de la réussite. Ce prix récompensait un créateur parmi les lauréats ayant remporté les années précédentes le Trophée des entrepreneurs, avec pour critères de choix la qualité du management, l'engagement responsable, la performance économique et le potentiel de développement. Le lauréat (Bois et Structures) est spécialisé dans la construction de maison en bois. Créée en 2002, l'entreprise emploie aujourd'hui une trentaine de salariés et réalise plus de 4 millions d'euros de chiffre d'affaires. Son dirigeant souhaite se développer sur d'autres régions et lancer son concept de maison clé en main.

Télex

3^e édition d'Entreprendre au féminin

Pour la troisième année, le concours régional « Entreprendre au féminin » est organisé par Cré-Entreprendre Initiative, Franche-Comté Active et Haute-Saône Initiative. La remise des prix a eu lieu le 18 décembre, à Besançon. Sur les 72 dossiers de candidatures déposés, 17 créatrices ou repreneuses d'entreprises ont été nommées et 5 ont été récompensées. Des créatrices aidées par Cré-Entreprendre Initiative figurent parmi les lauréates : le 2^e prix a été remis à Asma Zerouali-Baradi pour un projet de hammam traditionnel-spa à Besançon, et le 3^e prix à Marianne



Fall (p. 7). Les libraires de L'Ivre des Mots (p. 7) figurent parmi les nommées. Cette 3^e édition est le fruit d'un partenariat avec la Délégation régionale aux droits des femmes, la direction régionale de la Caisse des Dépôts, la Société générale et l'Agefiph.

Trois nouvelles adhésions

Le Conseil d'administration du 17 décembre 2008 a validé la proposition du Comité d'adhésion et de qualification (CAQ) portant sur l'adhésion de trois nouvelles plateformes France Initiative :

- VAL DE SAÔNE DOMBES INITIATIVE (01), qui couvre le territoire d'un contrat de développement régional. La création de la plateforme est soutenue par le Conseil régional et les acteurs de la création du territoire.
 - AGGLOPOLE PROVENCE INITIATIVE (13), qui couvre le territoire de la communauté d'agglomération de Salon-Étang de Berre-Durance.
 - SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES INITIATIVE (78), sur le territoire de l'agglomération du même nom. La plateforme est portée par la Maison de l'entreprise, outil de la communauté d'agglomération, et reçoit le soutien des collectivités concernées (Conseil régional, Conseil général, CA).
- Ces trois nouvelles adhésions portent, début 2009, à 245 le nombre de plateformes France Initiative.

* Le Crédit Mutuel méditerranéen en tête, partenaire officiel de la soirée, Lyonnaise des Eaux, Caisse des Dépôts, GDF Suez, Ernst & Young, AXA Assurances, Auchan, Inrezo, Sud Graphic, etc.



DIRECTRICE DE LA PUBLICATION Anne Chatauret
RÉDACTEUR EN CHEF Jean-Michel Mestres (jmmestres@france-initiative.fr)
RÉDACTION Carole Boursset (cboursset@france-initiative.fr)
MAQUETTE • RÉALISATION Edire (Barbara Starita • Sylvie Truffaut)
PHOTOS Gilles Leimdorfer (p. 1 et 2) ; Nantes Initiative (p. 3, 4, 5 et 6) ; Frédéric Achdou (p. 5 et 8)
IMPRESSION Imprimerie Mouquet • 93350 Le Bourget
FRANCE INITIATIVE 55, rue des Francs-Bourgeois • 75181 Paris cedex 04
TEL. 01 40 64 10 20 • FAX 01 43 20 58 34 • EMAIL info@france-initiative.fr
SITE INTERNET www.france-initiative.fr
ISSN 1951-9672